



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-079

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze octobre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.
Excusée : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO
Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 15

CREATION D'UN SURPRESSEUR A LA COMBE DE MAGNE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité précédente a décidé par délibération n° 2014-012 du 4 mars 2014 de créer une station de surpression au niveau de la Combe de Magne afin d'utiliser l'eau de surverse de la source de Beou Bouteou et de soulager le forage de Ravel.

La commune a décidé de confier ces travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre à la TEC - VEOLIA qui est le titulaire de la délégation de service public de l'eau de la commune.

Le coût total de ces travaux est de 49 575,00 € HT soit 59 490,00 € TTC.

La commune ne pouvant assumer seule cette dépense a demandé une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Général du Var et à l'Agence de l'eau.

Le Maire indique au Conseil Municipal que ces demandes de subventions n'ont pas abouties. Il informe le Conseil Municipal qu'il a effectué une demande de réserve parlementaire auprès de notre député M. Olivier AUDIBERT-TROIN.

Cette réserve parlementaire a été accordée pour un montant de 5 000 €.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier le plan de financement pour les travaux de création d'un surpresseur à la Combe de Magne avec un financement par la commune à hauteur de 44 575 € HT et 5 000 € de réserve parlementaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de mise en place d'un surpresseur à la Combe de Magne,

DECIDE de confier ces travaux à la TEC-VEOLIA pour un montant de 49 575,00€ HT soit 59 490,00 € TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer le devis de la TEC-VEOLIA pour un montant de 49 575,00€ HT soit 59 490,00 € TTC,

DEMANDE une aide financière d'un montant de 5 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire,

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget eau et assainissement 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire : Hugues MARTIN

